



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE

LIEGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 21 mai. — D'après les rapports présentés par les tribunaux à la régence du gouvernement de Livonie, il paraît que les loupes ont fait de grands ravages dans cette province; dans le courant de l'année 1823, 1841 chevaux, 1243 poulains, 1807 bêtes à cornes, 733 veaux, 15,182 moutons, 726 agneaux, 2545 chèvres, 183 chevreux, 4190 cochons, 312 petits cochons, 673 oies et 703 chiens ont été dévorés. Le gouvernement prend des mesures efficaces pour mettre fin à ces dévastations.

ANGLETERRE.

Londres, le 5 juin. — On assure que le marquis de Hastings (lord Moira) sera nommé vice-roi d'Irlande.

— M. O'Connell est arrivé à Dublin. Un grand nombre d'habitans est allé à sa rencontre. Il a traversé presque toute la ville en calèche découverte, au milieu des applaudissemens des spectateurs.

— Une jeune personne s'est présentée hier devant les magistrats de la police à l'union-Hall pour se plaindre de son père qui l'a chassée de chez lui, parce qu'elle n'a pas voulu embrasser les croyances d'une secte dont il est l'ardent partisan. Cet homme s'appelle Holmann, il est maître-tailleur. Il a accueilli chez lui une femme nommée Browné, qui déclare qu'elle seule est la vraie *Mario Johanna*, qu'elle a été envoyée sur la terre pleine de l'esprit du Seigneur, qu'elle donnera naissance au Shiloh ou nouveau messie, et qu'ensuite après avoir opéré un grand nombre de miracles elle retournera au ciel. Elle prêche la polygamie; ses disciples travaillent le dimanche; le samedi est leur jour de fête. Ils ont pour cette femme la plus grande vénération.

Quelques officiers de la police s'étant transportés chez Holmann, pour s'informer des raisons qui l'ont porté à chasser sa fille, ont trouvé cette femme occupée à dicter ses visions à un estropié qui lui sert de secrétaire. Les officiers de la police la dépeignent comme étant d'une laideur affreuse; elle a qu'un œil, et elle a la lèvre supérieure fendue en bec de lièvre, tellement que le nez même semble divisé. Il paraît que Holmann suit fidèlement ce qu'elle enseigne par rapport à la polygamie, car la police a trouvé chez lui un grand nombre de femmes qu'il entretient. Il a été condamné à pourvoir à l'existence de sa fille.

— Le bill pour régler les lois sur la quarantaine a été lu à la chambre des communes pour la troisième fois et adopté.

M. Grant a saisi cette occasion pour déclarer que le gouvernement ne peut nullement à rapporter les lois qui obligent les navires qui viennent des pays infectés à faire quarantaine mais seulement à régler ces lois et à les rendre plus efficaces.

M. Canning a fait observer à la chambre que les médecins les plus instruits, n'ont jamais fait le moindre cas des théories des non contagionistes. Il désire que les personnes qui s'imaginent que la peste ne se communique point se contentent de faire leurs expériences, *in corpore vili*, et non pas aux dépens de toute une nation.

M. Huskisson, président du conseil de commerce, déclare qu'il pense que la peste est une maladie contagieuse, et que le gouvernement, doit agir d'après cette opinion.

FRANCE.

Paris, le 7 juin. — Hier, toute la population de Paris était sur pied pour voir l'entrée du roi.

Le roi était attendu vers une heure à la Villette, où un arc de triomphe avait été élevé. A onze heures la garde nationale, la garde royale et les troupes de ligne ont pris, pour former la haie, les positions qui leur étaient assignées. Des rangs pressés de spectateurs étaient derrière les lignes, et sur tous les lieux assignés au passage du cortège, pas une maison qui n'eût ses fenêtres, ses balcons et jusqu'à ses toits garnis d'habitans. Partout où la localité n'avait permis, des amphithéâtres avaient été dressés. Toutes les fenêtres étaient pavoisées.

Le corps municipal de Paris, ayant à sa tête M. le comte de Chabrol, préfet du département de la Seine, accompagné de M. le préfet de police, s'était rendu au-devant du roi à la barrière de la Villette.

M. le préfet, en présentant au roi les clefs de la ville de Paris, eut l'honneur d'adresser à S. M. un discours, dont voici quelques passages :

« Que de confiance et de sécurité pour la France dans le grand acte religieux qui vient de s'accomplir ! Vous avez placé votre sceptre et nos libertés, sire, sous la foi sainte et sous la sauve garde de la religion.

Pendant que toutes les pompes humaines déployaient leur magnificence et leur éclat dans l'antique basilique de Rheims, Dieu, lui-même, présent à cette imposante et mystérieuse fête, entendait les sermons que votre bouche auguste a voulu prononcer aux pieds des autels. C'est entre les mains de son pontife, en présence des grands et du peuple; c'est devant les représentants de toutes les puissances de la terre que V. M. pose elle-même des bornes à sa propre puissance. Elle ne veut régner que par les lois, ne gouverner que par la charte, que V. M. scelle aussi du sceau le plus durable.

« Cette solennité sera féconde. Le récit en retentit jusqu'aux extrémités de votre royaume. Tous les cœurs sont pénétrés de reconnaissance et de respect. »

« Vous allez, sire, rendre grâce à Dieu dans la métropole de votre capitale, et la France entière appelle sur votre tête sacrée les bénédictions et les bienfaits du Ciel.

Le roi a répondu :

« J'éprouve une grande satisfaction en rentrant dans ces murs; c'est toujours avec une vive émotion que je me rappelle la réception qui me fut faite il y a onze ans, lorsque j'y précédais le roi mon frère. J'y reviens ayant reçu l'onction sainte qui m'a donné de nouvelles forces. Je les consacrerai toutes, et tout ce que j'ai de vie, et tous mes moyens, au bonheur de la France.

« C'est ma ferme résolution, messieurs, je vous en donne l'assurance. »

Les cris de *vive le roi ! vivent les Bourbons !* se sont élevés de toutes parts.

Le cortège s'est rendu à l'église métropolitaine, au milieu des acclamations sans cesse renaissantes. Pendant le trajet, de nombreuses pétitions ont été présentées à S. M. Des bouquets lui ont été offerts par les dames de la halle, et les diverses corporations des forts, des charbonniers, des ouvriers des ports précédés de leur musique et de leur drapeau.

Le roi a été reçu à l'église métropolitaine par Mgr. l'archevêque de Paris, à la tête de son clergé.

Le *Domine salvum fac regem* a été entonné et répété par les assistants qui remplissaient la nef, les bas côtés, et les tribunes de la basilique.

Après la cérémonie religieuse le roi s'est rendu au château des Tuileries, où il est arrivé à 5 heures.

De six à huit heures Paris a offert une sorte de solitude comparée au grand mouvement qui venait d'avoir lieu, mais à huit heures, la foule a de nouveau inondé les quais, les ponts, les places voisines du château, et le jardin des Tuileries. La ville entière était illuminée. Le roi et la famille royale ont paru au balcon de la terrasse où leur présence a excité des transports unanimes.

Un très beau feu d'artifice aux Champs-Élysées a terminé cette magnifique journée.

Tous les théâtres ont donné des pièces faites pour célébrer l'entrée du roi; ils en ont offert les prémices aux spectateurs par des représentations gratuites.

— Aujourd'hui, à midi un quart, quatre voitures de la cour attelées de huit chevaux, ont été chercher à son hôtel lord Northumberland, pour le conduire aux Tuileries, où S. Exc. a eu l'honneur de remettre au roi l'ordre de la jarretière.

Les trois plénipotentiaires du roi d'Angleterre, chargés d'assister à cette cérémonie, étaient le duc de Northumberland, lord Grandville et sir George Naylor. M. le duc de Polignac, ambassadeur de France à Londres, avait rempli, comme chargé de la procuration du roi, la plus grande partie des formalités exigées pour l'admission dans l'ordre de la jarretière. La remise des insignes et de l'épée a été faite avec tout le cérémonial usité à la réception de l'un des vingt-quatre chevaliers de l'ordre. Le roi a prononcé le serment avec les modifications commandées par la différence de religion.

Sir Georges Naylor a ôté au roi l'épée que S. M. portait, pour lui remettre celle de l'ordre; cette épée, l'étoile en diamans, la jarretière dont les mots, *honne soit qui mal y pense*, sont en diamans, et le manteau, sont estimés 1500 mille francs. La cérémonie a duré une heure et demie.

Son Excellence s'est ensuite rendue chez LL. AA. RR. les princes et princesses, et a été reconduit à son hôtel avec le même cérémonial.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 7 juin.

MM. les députés se sont réunis aujourd'hui.

L'ordre du jour indiquait un rapport de la commission des pétitions, qui a été fait par M. Bruyère de Chalabre.

MM. les députés seront prévenus à domicile du jour où ils se réuniront de nouveau.

Cours de la bourse du 7 juin. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 101 60 c.; 3 p. cent, 74 fr. 90 c.; Emprunt royal d'Espagne, 56 —; 16^e série. Act de la banque, 2196. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 101 fr. 75 c., à 3 heures 101 fr. 70 c. Trois pour cent 74 90.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 9 juin. — Une commission de la monnaie d'Utrecht est arrivée à Bruxelles pour aider la banque dans l'exécution de la loi qui fait cesser le cours légal des monnaies françaises.

— S. M. a fixé le costume des ministres, directeurs généraux et conseillers d'état. Le grand costume des ministres consistera en un habit de drap bleu avec une broderie en or de la largeur de dix pouces des Pays-Bas et une doublure blanche, veste blanche, etc.; celui des directeurs généraux sera le même, à l'exception que la broderie sera moins large. Les conseillers d'état porteront un pareil habit avec une broderie en soie orange.

Harlem, le 5 mai. — On compte que plus de neuf cents personnes fournissent des articles à l'exposition. Parmi les objets déjà

parvenus, on remarque de beaux instrumens d'optique, notamment un très grand télescope de M. Rienks, de la Frise.

La régence vient de publier le programme de l'exposition, qui s'ouvrira le 4 juillet prochain, à onze heures du matin, avec grand appareil et au son des cloches. Dans cette journée il y aura l'exercice du mât de cocagne, et grand orchestre de la musique militaire sur la place, avec illumination.

Le 13, course de bague à cheval, au parc (*den Hout*) prix une tabatière et une montre en argent. Le 15 et les trois jours suivans, exposition de plantes. Le même soir, un oiseau d'artifice; prix: une montre d'or. Le 18, à six heures de relevée, fête musicale, et le soir, à neuf heures et demie, feu d'artifice sur l'eau au *Buitensparren*. Le 23, course de chevaux au trot; 1^{er} prix: un vase d'argent, de la valeur de 400 florins; 2^{me} prix: une coupe d'argent, de la valeur de 200 florins. Le 25, grande fête populaire au parc; elle consistera en diverses représentations et divertissemens, terminés par l'illumination d'une grande partie du parc. Le 28, course de barques sur le *Sparren*; 1^{er} prix: 100 florins; 2^{me}: 50 fl. Le 30, distribution solennelle, dans la grande église, des prix décernés par le gouvernement à ceux qui ont envoyé des objets à l'exposition. Le soir, à dix heures, grand feu d'artifice.

Le jour où le roi se rendra en cette ville pour visiter l'exposition, les maisons seront pavisées, et les cloches sonneront comme au jour de l'ouverture de l'exposition. Le soir, la ville sera illuminée.

LIÈGE, LE 10 JUIN.

Le roi vient de nommer un consul à Fernambuco.

— L'*Algemeen nieuws-en-advertentie-blad*, qui s'imprime à La Haye, contient, sous cette rubrique, 7 juin, l'article ci-dessous:

« Il circule sur un prochain changement dans le ministère, des bruits qui, s'ils se confirment, feront ouvrir de grands yeux: Le ministère de la justice serait supprimé, et remplacé par une administration-générale de la justice, auquel poste on désigne certain conseiller-d'état, chargé d'une attribution appartenant à ce département. S. Exc. le ministre de la justice serait nommé vice-président de la première chambre des états-généraux. »

— Si la mesure de M. de Villèle, sur la réduction des rentes, n'a pas été accueillie avec faveur par les spéculateurs français; elle a trouvé plus de crédit auprès des gouvernemens étrangers. Ainsi nous voyons qu'en Danemark il a été réglé, par une résolution royale, qu'à compter du 1^{er} juillet de cette année, les intérêts des fonds de banque consignables, qui, jusqu'à présent, étaient de 4 1/2 p. c., ne seraient plus payés que sur le pied de 4 p. c. par an. Néanmoins, il sera libre aux propriétaires de dénoncer le capital qui sera payé complètement au pair pour le terme de décembre prochain.

— Le livre à prières que portait le roi d'Angleterre, Charles 1^{er}, lorsqu'il monta sur l'échafaud, vient d'être acheté trois mille francs par un amateur.

— Charles X a fait son entrée dans sa capitale. Les propriétaires des maisons devant lesquelles passait le cortège, auront surtout trouvé la cérémonie très-intéressante. Il faut que les bons bourgeois de Paris soient bien *affamés* de voir un roi, puisqu'il a été offert jusqu'à 1,000 francs pour la jouissance d'un balcon pendant quelques heures, dans la rue Saint-Honoré; une seule croisée, à la porte Saint-Denis a été louée 200 francs, une seule place à d'autres croisées se louait jusqu'à 10, 15 et 20 francs. Un prince n'a-t-il pas raison de penser après cela que sa vue est bien chère à son peuple? *π. A.*

— On ne connaît pas encore quel sera le nombre des convives invités au banquet offert au roi à l'hôtel de ville de Paris, ni celui des plats qui y figureront, mais on sait que 1,800 douzaines d'assiettes y ont été portées. *D.*

— L'autre jour dans une société, on demandait à un homme d'esprit, quelle différence il pouvait y avoir entre un célèbre baron-banquier de la S^{te} Alliance et le roi Salomon? c'est, répondit-il, que l'un fut le roi des Juifs, et l'autre le Juif des rois. *D.*

— Les Osteaux, les Pirnay et tous ceux de nos tailleurs qui prennent leurs modèles à Paris, suivront-ils l'exemple qui vient de leur être donné par un confrère de la capitale? Cet entrepreneur, en habillemens, offre aux consommateurs quatre habits complets par année, moyennant une rente de 70 francs pendant 20 ans. Le drap aura toute la finesse et les pièces *confectionnées*, toute l'élégance désirables. Cette rente de 70 aura plus de vogue et de faveur que les 75 de M. de Villèle. *D.*

— Un habitant d'Amsterdam, qui a long-tems séjourné en Chine, où il a fait une fortune considérable, vient de se faire bâtir, dans une des principales rues de cette ville, un hôtel avec des pierres détachées de la grande muraille de Chine. Cette maison, en porcelaine, est visitée maintenant comme une des principales curiosités d'Amsterdam.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

On lit ce qui suit dans une lettre écrite de Constantinople, du 10 mai:

Des huit enfans que le grand-seigneur a eus depuis son avènement au trône, il ne lui reste que deux princesses, l'une de 14 ans, l'autre de 11, et le prince Abulmeschid, âgé de 2 ans.

Le capitain-pacha a mis le 30 avril à la voile pour les *Dardanelles*, avec son escadre consistant en 12 bâtimens de guerre et 11 bâtimens de transport. Un incendie qui a éclaté par l'imprudence des ouvriers turcs, à bord de sa frégate, la veille de son départ de l'arsenal, a été promptement éteint par la présence d'esprit de quelques ouvriers chrétiens du Bagne, qui ont étouffé le feu avec leurs habits.

La destination du capitain-pacha est d'assurer les convois de vi-

vres pour Patras et les autres forteresses, que les Grecs ont entravés de différentes manières, et de faire par mer le blocus de Missolonghi, pendant que Reschid-Pacha en ferait le siège. Mais il paraît que les derniers événemens contrarieront un peu ce plan.

— On mande de Trieste, le 26 mai:

On a reçu des nouvelles de Corfou jusqu'au 16 mai: elles annoncent que la flotte égyptienne, à sa sortie de Modon, rencontra l'escadre grecque. Les Egyptiens ne résistèrent pas seulement à la première attaque, et firent voile pour rentrer au port. Les Grecs les poursuivirent, et parvinrent sans peine à s'emparer d'une grande partie des vaisseaux ennemis et à en incendier d'autres.

Des lettres de Zante du 24 confirment ces rapports.

Elles ajoutent que ce fut le brave Canaris qui commença l'attaque avec ses brûlots et manœuvra avec tant de bonheur, qu'à la faveur d'un *Sirocco*, 41 vaisseaux prirent feu et s'incendièrent non loin de Sapientia; des éclats embrasés volèrent jusque dans le port de Modon. On pensait à Zante que par suite de ces événemens Ibrahim devait se trouver dans une position désespérée.

D'autres lettres particulières assurent que plusieurs vaisseaux turcs qui s'étaient sauvés vers Navarin, y ont été également détruits par le feu.

— Le vice-roi d'Egypte, occupé à pacifier les troubles de Syrie, se trouve hors d'état d'envoyer des nouveaux renforts à son fils Ibrahim. L'île de Rhodes n'a plus de troupes égyptiennes.

INSTITUT DES SOURDS-MUETS.

Nous avons fait connaître, dans le tems, les noms des membres de la commission pour l'*institut des sourds-muets*, telle que MM. les associés l'ont recomposée dans leur assemblée générale du 1^{er} août 1824; nous avons également rapporté quelques extraits du discours prononcé en cette circonstance par M. Destrievaux, remplissant alors les fonctions de vice-président et promu, dans la même réunion, à la présidence de la commission.

On vient d'imprimer le compte des recettes et dépenses de l'association, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1824, rendu par son caissier, M. Forir. L'on y voit avec satisfaction que la recette excède la dépense d'environ mille fr. Un aperçu des ressources de l'association fait connaître qu'elle a déjà pu effectuer quelques placements et qu'elle a soldé le prix d'acquisition du local de l'institut. On apprendra aussi avec plaisir que le pensionnat commence à être suivi.

Cependant, on ne doit pas se dissimuler que les moyens de soutenir cet utile établissement ne soient encore précaires. Pour parvenir à l'acquisition d'un local, l'association a dû emprunter des capitaux qui ne peuvent être de sitôt remboursés; et malgré les efforts déployés par la commission pour imprimer chaque jour plus de stabilité à l'institut, il est vrai de dire que le sort des infortunés sourds-muets dépend presque tout entier de la bienfaisance publique.

Les administrations provinciale et municipale figurent honorablement depuis l'organisation de Pécole, dans le chapitre de ses ressources. Une foule de généreux citoyens continuent à seconder par leurs offrandes, le zèle et le dévouement de la commission.

Espérons que ces bienfaisantes dispositions ne se ralentiront point, et que chaque jour verra s'adoucir parmi nous le malheur de ces êtres que la nature a si cruellement traités.

Ceux de nos abonnés de l'étranger qui désireraient concourir au soulagement de ces infortunés, peuvent se servir de notre intermédiaire, ils recevront avec la plus stricte exactitude la quittance du caissier de l'établissement. *Feb.*

VRAI SYSTÈME DE L'EUROPE A L'ÉGARD DE L'AMÉRIQUE ET DE LA GRÈCE;
Par M. DE PRADT. 3^e et dernier art. (V. les n^{os} 131 et 135.) (*)

La révolution de la Grèce n'est pas le produit de l'esprit révolutionnaire, ni de menées démagogiques; elle est la continuation des tentatives, qui, plusieurs fois, ont été faites pour l'affranchir du joug ottoman, tentatives excitées quelquefois par les puissances mêmes qui, aujourd'hui, allèguent l'esprit révolutionnaire contre la Grèce; elle est l'effet naturel de la violence du gouvernement, celui du retard des Turcs en civilisation; celui du progrès des Grecs en civilisation et en population; celui de l'état général du monde. La Turquie perd la Grèce par les mêmes causes qui font perdre l'Amérique à l'Espagne.

« La Grèce est menacée par son voisinage presque autant que par ses ennemis; c'est sa géographie qui fait son danger; et ses voisins sont peut-être plus à craindre que les camps des faibles ottomans.

La révolution de la Grèce, comme celle de l'Amérique, entre-tient au milieu de l'Europe un état d'inquiétude, d'expectative, d'irritation même, une division marquée et tranchante dans les principes, le langage et la conduite des gouvernemens. La tranquillité de l'Europe tient à un fil. La paix est dans les esprits, la guerre est dans les choses.

La neutralité est ici d'un genre extraordinaire, car elle n'est ni indifférence, ni tolérance avouée. Du reste, elle est dans le droit des puissances, comme dans l'intérêt des Hellènes, et à cet égard, M. de Pradt ne partage pas l'opinion la plus commune.

« On a plaint, dit-il, la Grèce du délaissement dans lequel on l'a laissée; il fallait l'en féliciter. Les secours d'Elisabeth manquèrent de perdre la révolution des Pays-Bas. Philippe II voulait aussi diriger les ligueurs, et son odieux secours ne lui profita pas plus qu'à la France elle-même. »

(*) Se vend chez les D^les Mahoux et de Sartorius, libraires, rue Souverain-Pont.

En reconnaissant à la Sainte-Alliance le droit de rester neutre, l'auteur fait ressortir les symptômes de malveillance que l'on ne s'en est pas tenu là. Le refus d'audience opposé aux députés de la Grèce, les injures de l'Observateur Autrichien, ont révélé la pensée des cabinets de l'Europe sur ce qui se passe dans l'Orient.

Cependant, chaque jour, la cause des Hellènes, qui est celle de la religion et de la liberté, fait des progrès dans l'opinion.

La métropole de l'or, l'opulente Angleterre, cette maîtresse des sains principes politiques, n'hésite pas à faire des actes de foi sur les destinées de la Grèce, en lui ouvrant des trésors qu'elle tient fermés pour Constantinople et Madrid.

Depuis la publication de l'ouvrage de M. de Pradt, nous avons vu un emprunt près d'être réalisé à Paris et qui l'eût été si les agents du gouvernement grec n'y avaient renoncé, pareil emprunt venant d'être contracté à Londres; nous avons vu se former également à Paris une société destinée à procurer des secours aux Hellènes et dans laquelle figurent les hommes les plus distingués de la capitale, d'accord sur ce noble but, quoique divisés d'opinion sous d'autres rapports.

M. de Pradt examine la question d'intervention, et n'a pas de peine à prouver que : « toute intervention, sans appel de la part des Grecs, serait une violation manifeste du droit et l'application nue de la force, quelque sophisme que l'on emploie, suivant l'usage, pour la colorer. »

Le droit de s'organiser elle-même est aussi clair que celui de conquérir son indépendance. Tous les manifestes en faveur du principe monarchique sont impuissants à obscurcir cette vérité :

« Que l'on n'allègue pas les prétextes usés de la force contre la faiblesse; aujourd'hui la signification de tout cela est connue et appréciée; il vaut mieux dire, je suis le plus fort. Quand on le fait, le public le dit; de nos jours, il ne peut plus être trompé. Cette franchise aura du moins le mérite de sauver des sentiments attachés dans toute la terre à l'hypocrisie; et l'hypocrisie de la force contre la faiblesse est, de toutes, celle qui révolte le plus les hommes. »

L'Europe sentimentale se soulève encore au souvenir de tout ce qui a été dit de tendre, d'affectueux, de bon pour leur pays, de ces polonais que l'on poussait vers le déchirement de leur patrie avec ces doucereuses formules. »

On aurait de la peine à prouver qu'un peuple soit astreint à accepter une institution en vue de la stabilité des institutions de ses voisins. Au fond du raisonnement contraire, on sent distinctement une épée. »

Après ces considérations, l'auteur examine avec la supériorité d'un talent qui brille surtout dans ce genre d'aperçu, la question purement politique. Il rappelle le système de François I^{er} continué par Louis XIV, et qui consistait à placer dans la puissance ottomane le contre-poids de l'Autriche. Il démontre la nécessité, l'urgence de l'adopter à l'égard de la Russie, de la Russie qui touche à la Baltique, qui est arrivée à la Mer Noire et au Danube et dont le prodigieux développement menace l'existence politique du continent européen. Ce système, Napoléon l'avait également embrassé. C'est au midi que tend la Russie, c'est là qu'il faut une barrière. Mais la Turquie tombe; elle n'en peut plus. La Turquie n'est plus une puissance en Europe, c'est un embaras; ce n'est pas un membre des sociétés policées et civilisées qui remplissent l'Europe, c'est la tête de pont de la barbarie asiatique jetée sur l'Europe. Il n'y a plus rien à attendre de ce cadavre, il ne faut plus songer qu'à s'en débarrasser. Mais que mettre à la place? Là réside le problème.

L'auteur en trouve la solution dans l'organisation de la Grèce, substituée à la Turquie depuis le Danube jusqu'à la pointe du Péloponèse. La révolution de la Grèce, ses progrès, ses développements, au lieu d'exciter la mauvaise humeur de quelques puissances, devraient au contraire exciter leur plus vive satisfaction; car son triomphe complet entre jusqu'au plus profond de leurs intérêts. Elles devraient la considérer comme une bonne fortune que le ciel leur a ménagée dans la détresse où la Turquie les laissait. Avec cette révolution il a donné un suppléant de la Turquie, qui réunirait toutes les qualités que l'imagination peut se plaire à créer. Le bonheur est pur et sans mélange; car il ne coûte pas une obole à personne. Les puissances ne l'ont pas provoqué, il vient tout seul offrir à elles. Dans cette occasion, elles n'ont rien à faire par elles-mêmes, mais seulement à laisser faire. La diplomatie n'a pas souvent été invitée à des festins aussi substantiels et aussi peu coûteux. »

Au dessus de ces considérations d'intérêt intérieur, s'en élève une autre d'un ordre plus relevé encore, car il atteint et comprend l'humanité même. La révolution grecque refoule la barbarie turque au dehors de l'Europe, et allume un flambeau à la vue de l'Asie, de cette Asie où la dégradation est l'état général de l'espèce. Le phare ne restera pas toujours inaperçu. Toujours quelque rayon perce aux lieux interdits à la lumière avec le plus de soin; cette révolution de la Grèce est donc un moyen de civilisation générale.

La fortune de l'Europe s'accroîtra par la révolution de la Grèce, destinée à substituer un peuple européen à un peuple asiatique, un peuple chrétien à un peuple mahométan, un peuple multipliant à un peuple infécond, un peuple travaillant à un peuple inerte, un peuple consommateur à un peuple abstème.

Que vous demandent la Grèce et l'Amérique? de vous laisser faire des biens infinis, en leur laissant faire le leur propre; car, en définitive, voilà toute la question; et cela sans qu'il en coûte rien à personne, sinon aux deux grands coupables, l'Espagne et la Turquie.

Deux peuples vous demandent, et la demande est modeste, l'un de ne pas l'empêcher de naître, et l'autre de ne pas l'empêcher de renaître à la liberté et à la gloire: l'un a à vous montrer le boucher de Guatimosin, et l'autre le divan et Scio. Les destinées de la Grèce et de l'Amérique sont sous la protection de l'humani-

té elle-même; elles sont de plus sous la sauve-garde de la raison; celle-ci est et doit rester la maîtresse du monde.

» Humanité, gloire, richesse, justice, vœu de l'univers, ô Grèce et Amérique, tout se trouve dans votre belle cause; tout y parle à l'esprit et au cœur: puisse ce langage porter dans tous les esprits ces vives émotions! puisse le jour de la justice luire bientôt pour vous: ceux qui vous les refissent, ont, à vous en faire jouir, encore plus d'intérêt que vous mêmes. *Febrau*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

« Rappeler les peuples et les rois au véritable esprit du christianisme, alors même qu'on s'en écarte le plus, que les lois sur le sacrilège sont promulguées, et que les catholiques et les protestants, en Angleterre, cherchent les moyens de terminer une lutte longue et pénible; en même temps essayer de préciser l'action du sentiment religieux dans la société, quand tous l'éprouvent ou du moins sentent le besoin de le respecter dans les autres; quand les écrivains les plus distingués s'occupent d'en déterminer l'origine, les formes et les progrès, et que, d'une autre part, la théologie cherche à l'étouffer sous le poids de la superstition, tel est le but principal qu'on s'est proposé dans les dialogues suivants. »

Ces paroles sont extraites de l'avant-propos d'un ouvrage extrêmement remarquable qui vient de paraître sous le titre de *Nouveau Christianisme, dialogues entre un conservateur et un novateur*. Avec cette épigraphe: « Celui qui aime les autres a accompli la loi.... Tout est compris en abrégé dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

La gravité du sujet, la manière franche et énergique avec laquelle il est traité, et l'intérêt puissant des circonstances, recommandent à une sérieuse attention cet écrit qui était destiné à faire partie du 2^e volume des *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles*. L'auteur ne s'est point nommé, mais on le reconnaît à sa doctrine.

M. le professeur Bernoulli a fait paraître à Bâle un ouvrage fort curieux sous le titre: « L'étude du latin est-elle indispensable pour ceux qui ne sont pas destinés aux professions savantes? »

En répondant négativement à cette question, et en la discutant avec une attention scrupuleuse, M. Bernoulli aborde aussi quelques autres sujets d'une haute importance et qui rentrent dans le domaine de la science de l'éducation. Il ne prétend pas que l'étude du latin soit bannie de toutes les écoles; mais il croit, et avec raison, que, pour beaucoup de jeunes gens, cette étude est un objet de luxe. A cette occasion il demande si l'état ne devrait pas pourvoir, par de bons établissements spéciaux, à l'instruction des commerçants, des manufacturiers, etc., de même qu'il pourvoit à celle des prêtres, des médecins, des avocats, des administrateurs.

Vers-à-soie. — On élève en ce moment en Piémont deux variétés principales de vers-à-soie, l'une dont le cocon est jaune; c'est la plus répandue; l'autre dont le cocon est blanc; celle-ci est élevée surtout autour de Novi. En France, outre ces deux variétés, on en élève aussi dans les environs d'Alais, une troisième que le gouvernement a fait venir de la Chine, il y a cinquante ans, et qui donne une soie d'une blancheur parfaite. M. Bonafous, de Turin, a fait deux éducations comparatives avec des quantités égales de graine de Novi et de graine de Chine, tirée d'Alais et d'un propriétaire qui a conservé la race chinoise parfaitement pure: il s'est assuré que la petite supériorité de prix de la soie blanche de Chine sur la soie blanche de Novi, est très loin de compenser la perte qui résulte, dans l'éducation de la race chinoise, de la moindre quantité de soie que l'on obtient avec la même quantité de feuilles consommées.

M. Blume, directeur du jardin des plantes à *Buitenzorg* (Batavia) a découvert dans l'île de Noussa Kembang, dite des fleurs, une plante dont la fleur surpasse tout ce que l'on connaît jusqu'à présent dans le monde botanique: lorsqu'elle est déployée, elle présente un volume de deux pieds de diamètre, et offre un bouton de la circonférence d'un chou ordinaire.

Un clerc de procureur de Warwick, en Angleterre, frugal comme les clercs de procureur de tous les pays, entra, il y a quelques jours, dit le *British Monitor*, dans la boutique d'une fruitière, afin d'acheter du beurre pour son modeste déjeuner. Après avoir fait son emplette et être rentré dans son étude, quelle a été sa surprise quand il a reconnu que le papier qui enveloppait son beurre était une satire manuscrite de Pope, intitulée: *Love and critic*. C'est un chef-d'œuvre de goût, d'atticisme et de plaisanterie qu'on va publier incessamment. Ainsi donc le pauvre clerc se trouve avoir acheté à la fois le beurre et le sel, et il a maintenant de quoi faire un bon déjeuner.

M^{lle} Mainvielle-Fodor, après avoir fait long-temps les délices des *dilettanti* parisiens, et causé à Naples un enthousiasme tel, que l'on a frappé une médaille en son honneur, a obtenu à Vienne le même hommage après avoir été proclamée d'une voix unanime la reine du chant, titre que les Viennois n'avaient accordé jusqu'ici qu'à M^{lle} Catalani. *De Rog.*

COMMERCE.

La Havane, le 17 avril. — Pendant les douze derniers mois qui viennent de s'écouler, il a été exporté 41,000 caisses sucre de moins que l'année précédente.

BOURSE D'ANVERS, du 8 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été par continuation bien tenus. Ils sont cotés, P. B. Dette active 59 1/2, Obl. du synd. 99 1/2. Act. de la société de com. 103 1/2.

CHANGES. — L'Amsterdam a été peu demandé; le court est coté 174 0/10 p.; le Londres court coté 3976 1/2, les deux mois 3974 p. ont été offerts; le Paris court 174 0/10 b. A., les deux mois 172 0/10 A., les trois mois 778 0/10 p. A. ont été demandés; le Francfort court 35 15716 p., les six semaines 35 374 est rare. Il ne s'est rien traité en Hambourg, il est coté le court 35 178 p., les deux mois 34 374.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers lots de sucre: environ 50 caisses Brésil moscovades à fl. 21; 10 byques Havane moscovades à fl. 23 1/4; et 170 caisses Havane blanc à fl. 29, en entrepôt.

Deux caisses indigo Bengale, moyen et mi-fin violet et violet rouge, ont été vendues de fl. 8 52 c. à fl. 8 82 1/2 cents, 2 surons Guatimalo sobre bon ordinaire à fl. 7; et 10,000 l. bois de Campêche, coupe d'Espagne, ordinaire, à fl. 6.

La partie de canelle, récemment importée par le navire *China* a été traitée: le prix n'en est pas connu.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 9 juin.

La rasière de froment, prix moyen. . . fl. 4 83 c.
» de seigle, prix moyen. . . » 2 82 »

TEMPÉRATURE DU 10 JUIN.

A 9 h. du mat. 16 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 21 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 9 juin.

Naissances : 2 garçons , 1 fille.

Décès : 2 garçons , 1 fille , 3 hommes ; savoir :

François Coulon , âgé de 85 ans , cultivateur , rue aux Laveux , époux de Marie-Jeanne Galoppin.
Jacques Antoine Offerman , âgé de 45 ans , cordonnier , rue Lulai , veuf de Marie-Agnès Umé.
Nicolas-Remi-Renier Dujardin , âgé de 23 ans , sans prof. , rue Saint-Remi , célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A vendre pour cause de départ , un bon cabriolet , ayant peu servi. S'adresser à l'hôtel de la Pommelette.

A vendre ou à louer dès à présent une belle maison propre au commerce , située sur le grand marché. S'adresser chez M. Despreetz , avoué , rue St-Séverin , n° 573 , à Liège , chez lequel il y a aussi un quartier à louer.

Grand quartier ou maison garni ou non , à louer , au Marché-Neuf , numéro 727.

(383) Catalogue d'une belle collection de livres de piété , théologie , jurisprudence , histoire , romans et autres , dont la vente aura lieu mardi et jeudi 14 et 16 juin 1825 , au domicile de P. H. J. DUVIVIER , entrepreneur de ventes rue Velbruck , où le catalogue se distribue , de même que chez P. DUVIVIER , rue sur Meuse , n° 386 , au prix de cinq cents.

(380) Le 16 juin courant , à deux heures de relevée , Mr. Dechamps , avocat , syndic définitif à la faillite du Sr. Max. J. Vincent , ci-devant négociant à Liège , à ce autorisé par M. le juge commissaire , fera vendre aux enchères publiques , par le ministère de M. DUSART , notaire à ce commis , et pardevant M. le juge-de-paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville , en son bureau rue Neuvice , n° 939 , trois maisons contigues sises à Liège , au lieu dit *Trou Bottin* , rue des Ecoliers , cotées 189 , 190 et 191.

Vente en vertu de jugement.

(1) Le lundi , 13 juin 1825 , aux deux heures de relevée , on exposera en vente aux enchères publiques en l'étude et par le ministère de M. BERTRAND , notaire , sise *Place St. Pierre* , n° 871 ,

1°. Une maison , grange , étables , avec environ 87 perches 188 palmes de prairie y contigue , sises en lieu dit *Ellevoie* , commune de Rocour ;

2°. Et le droit de réméré sur 65 perches 391 palmes environ de prairie , située en lieu dit *Biettimé* , audit Rocour.

On demande une servante d'un âge mûr , munie de bons certificats , faubourg d'Amersœur , n° 73.

En vente chez P. J. COLLARDIN , imprimeur-libraire :

Physiologie des passions , où nouvelle doctrine des sentiments moraux , par Alibert , 2 vol. 8°, papier fin , ornés de 9 belles gravures , Paris 1825 , 16 fr. (7 fl. 56 c.) ; Rapport sur le projet d'un code pénal pour l'état de la Louisiane , par Lidvingston , suivi des observations de Mill , 1 volume 8°, Paris 1825 , 5 francs (2 florins. 36 cents.) ; Nouveaux éléments de botanique et de physiologie végétale , 3° édition , revue et augmentée par Richard , 1 vol. 8°, Paris 1825 , 7 fr. 50 c. (3 fl. 53 c.) ; Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands , par A. Thierry , 3 vol. 8°, Paris 1825 , 21 fr. (11. 99 c.) ; Poèmes élégiaques de feu J. Treneuil , 1 vol. 8°, Paris 1824 , 6 fr. (2 fl. 83 c.) Nouvelle biographie classique contenant jusqu'à l'an 1823 la liste des principaux personnages de tous les pays , etc. , 2 vol. in-32 , Paris 1825 , 7 fr. (3 30) ; Manuel de la typographie française , 1 vol. in-18 , Paris 1825 , 5 fr. (2 fl. 36 c.) Résumé de l'histoire d'Italie , 1 vol. , in-18 , Paris 1825 , 2 fr 50 c. (1 fl. 17 c.) ; Résumé de l'histoire de la Suisse , par Chasle , 1 vol. in-18 , Paris 1825 , 2 fr. (94 c.) ; Encyclopédie portative ou résumé universel des sciences , des lettres et des arts , in-32 , Paris 1825 , le prix du vol. est de 3 fr. 50 c. (1 fl. 64 c.) pour les souscripteurs , le premier volume est en vente. Le Chant du sacre ou la veillée des armes , par de Lamartine , in-8°, beau papier velin , édit. très soignée , Paris 1825 , 4 fr. (1 fl. 89 c.) ; le même in-18 , 1 fr. (47 c.) ; Histoire de l'expédition de Russie , par M. de Chambray , 3 v. 8° avec atlas et 3 vignettes , Paris 1825 , 30 fr. (14 fl. 17 c.) ; Voyage du capitaine Hiram Cox dans l'empire des Birmanes , 2 vol. 8°, ornés de figures et de la carte du théâtre de la guerre , Paris 1825 , 14 fr. (6 fl. 61 c.)

Le même libraire a chez lui un atelier de registres. Il tient aussi les registres de Paris , à dos élastiques , et tous les articles de bureau.

(391) A vendre de gré à gré , un beau corps de ferme , d'une contenance de 9 bonniers , sise à un quart de lieu de Battice. S'adresser au soussigné. HALLEUX , notaire à Battice.

Belle ferme à vendre.

L'adjudication de la ferme de Rive , sise à la Haute-Fraipont , n'ayant pas eu lieu le premier juin , est remise au premier juillet 1825 , et aura lieu à deux heures et demie de relevée , au bureau de M. le juge-de-paix , rue Neuvice , n. 939 , à Liège , sur la mise à prix de 13230 florins du royaume.

S'adresser pour connaître les clauses et conditions de la vente , chez M^{res} LIBENS , notaire , et BAILLOT , avoué , à Liège.

(394) A placer différens capitaux de 10 à 12,000 , à l'intérêt légal , et un autre de 8 à 10 , à 4 1/2 pour cent.

— A louer pour mars prochain , une ferme avec 55 bonniers de terre , jardin et prairie , sise à Hollogne-aux-Pierres. S'adresser à M^e DELBOUILLE , notaire à Ailleur.

Le notaire BOURDIN , résidant à Bruxelles , rue de l'Hôpital , Son 8 , n° 485 , vendra publiquement au plus offrant et dernier enchérisseur , une rente annuelle et perpétuelle de 120 fl. , au capital de 3438 fl. 75 cents , à charge de dame veuve Jacob , marchande demeurant à Herve , province de Liège , hypothéquée sur une maison et dépendances audit Herve , rue coin de Herve.

La vente se fera chez le sieur Vanlint , à l'auberge nommée la tête de Mouton , commune d'Anderlecht , sur la chaussée de Bruxelles à Halle.

L'adjudication préparatoire aura lieu le 16 juin 1825 et l'adjudication définitive le 23 du même mois , à trois heures de relevée.

VENTE D'IMMEUBLES

par suite de surenchère sur aliénation volontaire.

Par acte passé devant M^e Pâque et son collègue , notaires , à Liège , le 8 mars 1825 , enregistré à Liège le lendemain , et transcrit au bureau des hypothèques de Liège , le 15 du même mois , vol. 240 , n° 64 , la dame Anne-Catherine Ramoux , veuve de Gerard-François Dejardin , sans profession , domiciliée à Liège , a fait vendre publiquement aux enchères les immeubles suivans , situés à Liège , arrondissement et province de ce nom.

1°. Un jardin avec maisonnette , contenant environ 44 perches 684 palmes , situés près de la porte Vivegnis , n° 433 , à Liège.

2°. Un vignoble situé au même endroit , de la même contenance que le précédent.

3°. Un quart et demi au total de huit maisons , avec environ 75 perches de terrain derrière , sises au faubourg Sainte-Walburge , commune de Liège , portant les nos. 108 , 109 , 110 , 111 , 112 , 113 , 114 et 115 , ou tous droits de propriété et autres quelconques.

Lesdits immeubles ont été adjugés , savoir : les articles 1 et 2 ci-dessus , formant les 2°. et 3° lots de ladite vente , à M^e Dieu-donné Laguasse , avoué à Liège , moyennant le prix de 3189 florins 37 cents , et l'article 3 formant le 4°. lot , à M^e Léonard-Antoine Despreetz , avoué à Liège , au prix de 189 florins.

Et en outre , aux conditions reprises audit acte.

Par exploit de l'huissier J. J. Dupont , en date du 16 mai 1825 , dûment enregistré , signifié tant à l'acquéreur du 4° lot , qu'au vendeur , la dame Marie-Agnès Perard , veuve de Charles-François Lepafve , négociante , demeurant sur le Marché , à Liège , a requis la mise aux enchères et adjudication publiques des immeubles formant le 4° lot sus-désigné ; elle s'est obligée d'en porter le prix à la somme de 208 fl. , et a présenté pour caution M. Paschal Lhoest , avocat , demeurant à Liège.

Par exploit de l'huissier Deglain , en date du 24 mai 1825 , dûment enregistré , signifié tant à l'acquéreur des 2° et 3° lots de ladite vente qu'au vendeur , le Sr. Henri Libert , rentier propriétaire , demeurant rue des Tanneurs , à Liège , a requis la mise aux enchères et adjudication publiques des immeubles , repris aux articles 1 et 2 ci-dessus et formant les 2° et 3° lots sus-désignés ; il s'est obligé d'en porter le prix à la somme de 3508 florins 31 cents , et a présenté pour caution M. Mathias-Nicolas Carlier , ancien notaire , demeurant rue Hors-Château , à Liège.

Lesdites cautions ont été reçues et les surenchères admises.

En conséquence , les immeubles ci-dessus désignés seront à la requête desdits maîtres Despreetz et Laguasse ci-dessus qualifiés , mis en vente aux enchères publiques , en deux lots , devant le tribunal de première instance séant à Liège , sur les mises à prix respectives de 3508 florins 31 cents pour les art. 1 et 2 , et de 208 florins pour l'art. 3 ci-dessus.

A quel effet la première publication de l'enchère aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal , le lundi 27 juin 1825 , à neuf heures du matin.

M^e Léonard-Antoine Despreetz , avoué patenté ls 19 avril 1825 , art. 249 , demeurant à Liège rue St. Séverin , n. 573 , occupe pour les poursuivans.

Fait à Liège , le 30 mai 1825. DESPREETZ , avoué.
Je soussigné , greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège , certifie que copie du présent a été ce jourd'hui insérée au tableau à ce destiné.

Fait à Liège , le 30 mai 1825. RENARDY , commis-greffier.
Enregistré à Liège le premier juin 1825 , folio 25 , case 1 , reçu un florin un cent , subvention comprise.

Signé Conrad de HARLEZ.